

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015

Les membres du conseil municipal, convoqués le 28 novembre 2015 par Vincent DUCREUX, Maire, se sont réunis sous sa présidence le 11 décembre 2015 à 20 h 30.

Absents excusés : Michel TEYSSIER procuration à Christian SEUX, Jean-Pierre BASTY procuration à Jean-Luc CHAVANA, Olivier LARGERON procuration à Philippe MASSARDIER, Cécile BASTY procuration à Laure EBOLY, Geneviève MANDON procuration à Yvette ROCHETTE, Anne TISSOT.

Avant l'ouverture de la séance, sur proposition du Maire, l'assemblée municipale et le public présent dans la salle ont observé une minute de silence en hommage aux morts et blessés des attentats de Paris du 13 novembre dernier.

INFORMATIONS DU MAIRE

➤ DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE CARREFOUR :

Le 3 juillet 2015, la Société Carrefour avait déposé en mairie une demande de permis de construire qui portait sur l'aménagement de l'ancienne Usine FIMA en halle commerciale. Dès le 22 juillet 2015, le conseil municipal avait décidé de saisir la Commission Départementale d'Aménagement Commercial. Le 26 août 2015, celle-ci a donné un avis défavorable sur ce projet. Le 21 septembre 2015, la Société CARREFOUR a déposé un recours devant la Commission Nationale d'Aménagement Commercial qui, à son tour, a émis à l'unanimité de ses membres, un avis défavorable, le 12 novembre 2015, après avoir entendu successivement les arguments présentés par le Maire, au nom du conseil municipal, et ensuite ceux de la société CARREFOUR.

Au vu de ces deux avis défavorables, le permis de construire, sollicité par la Société CARREFOUR, sera donc refusé.

➤ PROJET NOUVELLE GENDARMERIE :

Par courrier du 10 novembre 2015, le Préfet de la Loire a confirmé officiellement l'accord du Ministère pour poursuivre le projet de construction d'une nouvelle Gendarmerie sur le terrain acquis par la commune rue du Velay.

➤ **SIEL – GROUPEMENT D’ACHAT D’ELECTRICITE :**

Le conseil municipal avait décidé par délibération du 12 décembre 2014 d’adhérer au groupement d’achat dont le SIEL serait le coordonnateur afin de négocier les meilleurs tarifs suite à la suppression des tarifs réglementés au 31.12.2015.

245 collectivités se sont regroupées avec le SIEL, qui à l’issue d’un appel d’offre, a retenu la Société Gaz Electricité de Grenoble GEG pour un prix fixe sur trois ans soit un rabais moyen d’environ 11 % par rapport au tarif réglementé (*entre 2.75 % et 19.98 % selon les contrats des collectivités*).

SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Les dispositions de la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) fixe un nouveau cadre législatif pour actualiser et rationaliser les schémas départementaux de coopération intercommunale adoptés en 2011. L’objectif de la loi est de diminuer le nombre d’Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et de syndicats mixtes ou intercommunaux. Désormais, les EPCI à fiscalité propre doivent regrouper au moins 15 000 habitants, sauf dérogations prévues à l’article L 5210-1-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le 9 octobre 2015, le Préfet de la Loire a présenté un nouveau projet de schéma de coopération à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) de la Loire qui a pour but de tenir à jour un état de la coopération intercommunale dans le département et de formuler toute proposition tendant à renforcer la coopération intercommunale. Ce dossier et le calendrier fixé par le Préfet ont fait l’objet d’une première présentation en séance du conseil municipal du 30 octobre 2015.

Le nouveau schéma prévoit une division de la Communauté de Communes des Monts du Pilat, à laquelle appartient la commune de Saint-Genest-Malifaux, pour rattacher les huit communes du Haut-Pilat (ancien canton de Saint-Genest-Malifaux) à la Communauté d’Agglomération de Saint-Etienne Métropole et les huit communes de l’ancien canton de Bourg-Argental à la Communauté d’Agglomération du Bassin d’Annonay suivant le schéma présenté le 16 octobre 2015 en CDCI par Monsieur le Préfet de l’Ardèche.

Lors de sa réunion du 1^{er} décembre 2015, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Monts du Pilat a été informé des quatre projets de regroupement envisagés et étudiés avec les quatre Etablissements Publics de Coopération Intercommunale qui l’entourent, à savoir : Pilat Rhodanien, Saint-Etienne Métropole, Loire Semène, Bassin d’Annonay. Il est ressorti de ce débat que le conseil communautaire était défavorable au découpage en deux de la Communauté de Communes et qu’il convenait d’envisager un élargissement du périmètre actuel avec l’un des EPCI voisins.

Le maire a fait part régulièrement de son souhait de voir aboutir la création d’un pôle rural fort et structurant.

A l’issue des débats, le conseil municipal à l’unanimité :

- a donné un avis défavorable au projet de schéma de coopération intercommunale, présenté par les Préfets des départements de la Loire et de

l'Ardèche, qui prévoit de scinder en deux la Communauté de Communes des Monts du Pilat.

- a proposé qu'un élargissement de la Communauté des Communes des Monts du Pilat puisse être maintenant étudié afin de créer un pôle rural fort et structurant à coté des grandes agglomérations, qui permettra à ce territoire de maintenir un service public de qualité et de proximité.

VOIES ET RESEAUX

➤ EXTENSION RESEAU EAUX USEES « RUE DE L'ETANG » :

A la suite de la division de la propriété située « 49 rue du Forez », plusieurs lots ont été créés et revendus individuellement. En vue de l'aménagement d'un logement en rez de chaussée, le futur propriétaire souhaite un second raccordement de son logement au réseau public d'eaux usées à l'arrière de l'immeuble « rue de l'Etang ». Le conseil municipal approuve l'extension du réseau à la charge du demandeur, soit un montant de 4 002,96 €.

➤ ECLAIRAGE POINT DE TRI « RUE DE L'ETANG » :

Lors de l'aménagement du point de tri collectif situé rue de l'Etang près de la zone artisanale des Chalayes, il avait été envisagé d'ajouter un lampadaire d'éclairage public. Ce projet a été évalué par le SIEL à 2 284 €, dont 1 781 € à la charge de la commune, a été approuvé.

FINANCES COMMUNALES

➤ DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX :

Chaque année l'Etat peut accorder aux collectivités qui répondent aux critères d'éligibilité une subvention sur un projet d'investissement sélectionné par une commission départementale. Le conseil municipal a décidé de solliciter ce concours de l'Etat pour l'année 2016 sur le dossier d'aménagement de l'impasse de la mairie et des abords de la bibliothèque-médiathèque évalué à 296 650 € HT.

➤ DECISION MODIFICATIVE N° I :

Après leur vote, le budget communal et les budgets annexes sont susceptibles d'être modifiés afin de corriger ponctuellement une prévision du budget primitif.

La première décision modificative de l'année 2015 approuvée par le conseil municipal concerne pour l'essentiel des ventilations de crédits entre articles et le vote d'un crédit complémentaire de 20 000 € affecté au budget principal pour le paiement de l'assurance dommages ouvrage de la bibliothèque, prévue initialement en section d'investissement, et

une augmentation des charges de personnel dues aux remplacement d'agents en congés maladie longue durée et maternité et à la rémunération des agents recenseurs.

➤ INVESTISSEMENTS 2016 :

Dans l'attente du vote du budget primitif 2016 le conseil municipal a autorisé l'engagement et la liquidation des dépenses d'investissements à compter du 1^{er} janvier 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015, conformément à l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

➤ TARIFS 2016 :

Les tarifs des services municipaux et des budgets annexes ont été reconduits sans majoration à l'identique, compte tenu d'une faible inflation. La grille des différents tarifs est consultable auprès du secrétariat de mairie.

➤ VENTE ANCIENS MATERIELS :

L'assemblée a décidé de revendre l'ancienne lame biaise du véhicule multicar qui n'est plus utile aux services techniques, au prix de 450 €, et le véhicule du service des eaux qui sera remplacé prochainement, au prix de 2 240 €.

FORET COMMUNALE 2016

➤ PROGRAMME COUPE DE BOIS 2016 :

L'Office National des Forêts qui gère la forêt communale a proposé pour l'année 2016 une coupe de bois dont le volume est évalué à 395 m³ dans le cadre du plan de gestion de la forêt. Il s'agit d'un prélèvement de résineux à effectuer sur une parcelle d'une superficie de 7.75 ha au Bois Violet, afin de favoriser la croissance des arbres d'avenir du peuplement forestier en éliminant ceux de moindre valeur. Cette proposition a été adoptée.

PARC DE LA CROIX DE GARRY

➤ PROJET PARCOURS BOTANIQUE :

Par délibération du 28 mars 2015, le conseil municipal avait autorisé la signature d'une convention avec la Communauté de Communes pour confier à l'Office National des Forêts, une étude de faisabilité en vue de la création d'un parcours botanique dans le parc de la Croix de Garry. Le programme des travaux présenté en commission municipale le 19 novembre 2015, évalué à 29 000 € HT, a été approuvé par 19 voix pour et 3 contre. Le Maire a été autorisé à signer un avenant à la convention initiale afin de pouvoir bénéficier de l'aide de la région au taux de 30 %.

AFFAIRES SOCIALES

➤ CONTRAT INTERCOMMUNAL ENFANCE-JEUNESSE 2015-2018

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le contrat enfance-jeunesse 2015/2018 élaboré par la Communauté de Communes des Monts du Pilat qui était en charge du pilotage du projet. Ce contrat comporte les actions suivantes :

Pilotage du projet

La mission de coordination est confiée à la CCMP, elle fait partie intégrante des actions du CEJ. Elle est demandée par la CAF afin d'avoir un interlocuteur sur le territoire mais également un animateur en charge du Contrat.

Développement du réseau PEEJ (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse

Création de temps «fort»

Organisation de temps d'échanges ou de formations:

Développement des actions Parentalité

Lieux d'accueils enfants parents

Conférences, groupes de paroles

Enfance

Accueil de Loisirs sans Hébergement 3/10 ans :

✓ Espace Déôme et 8 communes autour de Bourg-Argental

✓ Associations et communes du plateau de St Genest-Malifaux

Pérennisation des accueils périscolaires au sein des communes :

Accueil jeunes 10/17 ans

✓ Espace Déôme et 8 communes autour de Bourg-Argental

✓ Associations et communes du plateau de St Genest-Malifaux

Petite Enfance

Pérennisation et amélioration des établissements d'accueil du jeune enfant

Démarche particulière au sein des EAJE sur la place des parents

Développement du réseau de partenaires

Adaptabilité de la commission d'attribution des places en EAJE

Pérennisation et ajustement du fonctionnement du RAMPE

Promotion et valorisation du métier d'assistant maternel

La Caisse d'Allocations Familiales n'accorde plus de financement spécifique pour soutenir des projets associatifs autre que l'accueil dans les structures bénéficiant d'un agrément. Les financements relatifs à la petite enfance sont attribués à la Communauté de Communes et représente pour l'année 2015 un montant de 294 961 € sur un total de prestations de 443 076 €, soit **66,57 %** du contrat.

Le montant de la prestation 2015 allouée à la commune de St-Genest-Malifaux, en compensation partielle des subventions versées et des mises à disposition d'équipements communaux, sera la suivante :

- ACCUEIL EXTRASCOLAIRE AFR (RUCHE+PETITES VACANCES)	15 734 €
- ACCUEIL PERISCOLAIRE AU BOURG	1 507 €
- ACCUEIL PERISCOLAIRE A LA REPUBLIQUE	1 256 €
- ACCUEIL CAMP FOOT LOISIRS	1 171 €

BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE

➤ PROJET D'ÉQUIPEMENT MOBILIER ET INFORMATIQUE :

Le conseil municipal a approuvé le dossier élaboré par l'architecte afin de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires culturelles et de lancer une consultation des entreprises en vue de l'acquisition du mobilier de la future bibliothèque-médiathèque. Les offres seront examinées par la commission éducation qui s'était réunie le 27 octobre 2015 afin de réfléchir à l'aménagement intérieur de la future bibliothèque.

L'équipement informatique a fait l'objet d'une première évaluation en se basant sur les recommandations de la bibliothèque départementale et en consultant plusieurs fournisseurs.

Le coût de ces investissements sont estimés à :

- Mobilier :.....89 650 € HT
- Informatique :28 000 € HT

➤ CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE :

La rénovation de l'ancienne maison de l'agriculture et sa transformation en bibliothèque médiathèque a eu pour objectif la recherche de la meilleure performance en ce qui concerne l'isolation du bâtiment.

Aussi, il sera possible de bénéficier de crédit au titre des certificats d'énergie qui sont évalués à :

- Pour l'isolation des sols.....715 €
- Pour la toiture type Sarking.....502 €
- Pour l'isolation des murs7 941 €

Le conseil municipal a autorisé le recouvrement de ces sommes auprès des entreprises concernées.

➤ SUBVENTION RTE :

Le conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec Réseau de Transport d'Electricité en vue d'obtenir une aide financière de **87 000 €** prévue au titre du plan d'accompagnement du projet de reconstruction de la ligne haute tension qui traverse la commune au lieu dit « la Chomette ». Cette subvention entre dans le plan de financement de bibliothèque-médiathèque

➤ AVENANT N° 1 AUX LOTS 2 ET 3 :

En cours de réalisation des travaux de gros œuvre, il est apparu, d'une part, que le bureau de maîtrise d'œuvre CET avait omis de prévoir dans le dossier de consultation des entreprises des prestations comme l'isolant sur la dalle au rez de chaussée, trappe d'accès à la centrale de traitement d'air et d'autre part, que des modifications sur le projet initial devaient être apportées pour prendre en compte des contraintes apparues en cours de ce chantier de rénovation.

Le conseil municipal a approuvé ces avenants et autorisé le Maire à les signer

Lot 2 : maçonnerie

- Marché initial..... 220 435.64 € H.T.
- Avenant n° I..... 21 838.87 € H.T.

Lot 3 : Charpente - Couverture

- Marché initial..... 118 808.70 € H.T.
- Avenant n° I..... 25 599.49 € H.T.

En fin de chantier, il sera fait application de l'article 9-1-2 du CCAP qui prévoit l'application de pénalités pour le bureau de maîtrise d'œuvre, dans la mesure où le seuil de tolérance de 3% sur le montant global des prestations serait dépassé.

URBANISME

Un état statistique des permis de construire a été communiqué à l'assemblée afin d'évaluer le nombre de nouveaux logements créés et la surface foncière consommée entre le 01 janvier 2004 et le 01 décembre 2015.

Ainsi, sur douze ans, 111 logements neufs ont été créés soit sous forme de maison individuelle ou immeuble collectif, soit par réhabilitation de bâtiment qui n'était pas destiné auparavant à l'habitation (grange, atelier...).

La consommation de terrain, qui n'était pas bâti auparavant s'élève à 48 308 m² soit une moyenne 435 m² par logement.

PERSONNEL COMMUNAL

➤ CREATION D'UN POSTE DE VACATAIRE POUR LA CANTINE SCOLAIRE :

Le conseil municipal a autorisé la création d'un poste de vacataire supplémentaire pour l'accompagnement et la surveillance de la cantine, lorsque les effectifs le nécessiteront à raison de 6 h/semaine x 35 semaines, à compter du mois de janvier 2016.

➤ INDEMNITE POUR TRAVAUX A LA STATION D'EPURATION :

Le conseil municipal a décidé d'allouer aux deux agents municipaux qui assument l'entretien des deux stations d'épuration l'indemnité pour travaux incommodes ou salissants prévus par leur statut.

QUESTIONS DIVERSES

Le programme des animations de Noël mise en place par la commission municipale a été communiqué à l'assemblée :

- **Concert de chants traditionnels de Noël**, le 20 décembre à 15 H, à l'église

- **Spectacle et goûter des enfants**, le 23 décembre, à l'espace Jules Verne
- **Vœux de la Municipalité** le 8 janvier à 19 H à l'espace Jules Verne.

- **Fleurissement saison 2015** : pour la 7^{ème} année consécutive, la commune a obtenu le 1^{er} prix dans la catégorie commune de montagne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22H30.